

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation

**Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 23 janvier 2025**

**portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)**

NOR : ATDA2434259S  
(*Texte non paru au Journal officiel*)

**Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

Mme Frédérique Melous, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Délégation leur est notamment donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 octobre 2021 susvisée, à M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes ».

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de délivrer, proroger, renouveler les titres aéronautiques et y apposer des qualifications, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnels navigants » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

M. Martial Aguirre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « personnels navigants » ;

Mme Isabelle Baptiste-Gobin, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance « personnels navigants » ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance « personnels navigants » ;

M. Bertrand Lupiac, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « personnels navigants » ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance « personnels navigants » ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « personnels navigants ».

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale » ;

M. Clément Cazaentre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « aviation générale » ;

M. Nicolas Delcourt, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « aviation générale » ;

M. Yvan Glorieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « aviation générale » ;

M. Johan Jany, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « aviation générale » ;

M. Christian Laydier, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance « aviation générale ».

### **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

M. Tristan Mocquet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

### **Article 6**

I. – Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de division « sûreté » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de division « sûreté ».

II. – Au sein de la même division « sûreté », délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs, d'une part, à la délivrance des titres de circulation aéroportuaire mentionnés à l'article R. 6342-26 du code des transports, valables sur plusieurs aérodromes situés dans le ressort territorial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, d'autre part, à leur suspension ou à leur retrait en application de l'article R. 6342-27 du même code, à :

Mme Corinne Barthés, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Géraldine Charpentier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Florence Dortindeguey, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. François Gaudicheau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Valérie Knoll, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de division « aéroports et navigation aérienne ».

## **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de division « régulation et développement durable ».

## **Article 9**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, prévues à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de division « régulation et développement durable » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de division « sûreté » ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Sonia Nolin Coupeze, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, correspondante « qualité, PPO, PSE » ;

Mme Isabelle Romby, attachée d'administration de l'Etat, référente territoriale ;

M. Guillaume Trarieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de division « sûreté ».

## **Article 10**

La décision du 10 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

## **Article 11**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 23 janvier 2025

R. THUMMEL